

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 07 décembre 2022

Délibération n°72

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 26
Nombre de votants : 26 Vote pour : 26 Vote contre : Abstention :

Date de convocation : 16 novembre 2022

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. BILLOT- Mme CHOUX - M. DALLAVALLE - Mme GUYEN-
M. MAIRE DU POSET - M. MATOCQ-GRABOT - Mme ROGEBOZ

Communautés d'agglomération, urbaines : M. GUY - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. BRAND - M. FAIVRE-PIERRET - M. JOUVIN -
M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. BILLOT) - Mme LEROY (pouvoir à M. DALLAVALLE)
- M. MOLIN (pouvoir à Mme GUYEN) - Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BARTHELET (pouvoir à M. MICHAUD) - M. BOURQUIN (pouvoir à
Mme PRESSE) - M. FROEHLI (pouvoir à Mme SAUMIER)

Communautés de communes : M. FRIGO (pouvoir à M. BOUVERET)

OBJET : PROLONGATION DE PORTAGE DEROGATOIRE

Le règlement de l'EPF fixe à 4 ans la durée de portage des opérations confiées par les collectivités. Cette durée de portage peut être prolongée de 2 ans, renouvelable trois fois. Le portage de l'opération commence à la date de première acquisition. Plusieurs conventions peuvent faire l'objet d'une décision de prolongation soit à 4 ans, 6 ans, 8 ans, 10 ans voire à 14 ans pour les portages les plus longs.

Il est proposé, pour les opérations qui arrivent à terme des 14 ans, un portage plus long à titre dérogatoire afin de pouvoir finaliser les actes notariés de rétrocession qui peuvent être complexes à rédiger.

N°	Libellé	Demandeur	Date convention	Date 1ère acquisition	Date de fin de portage	Date de prolongation de portage dérogatoire
36	Urbanisation du secteur "A la Ville"	Hérimoncourt	23/01/2008	25/03/2008	25/03/202	31/12/2023
65	Ilot Saint Vincent	Baume-les-Dames	15/04/2008	10/06/2008	10/06/202	31/12/2023
93	Redynamisation du centre-ville	Valentigney	27/10/2008	23/12/2008	23/12/202	31/12/2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

DECIDE

- à titre dérogatoire, de l'allongement de la durée des conventions indiquées dans le tableau ci-dessus
- et d'autoriser le directeur à signer les avenants correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY